

CONVENTION SUR LE COMMERCE INTERNATIONAL DES ESPECES
DE FAUNE ET DE FLORE SAUVAGES MENACEES D'EXTINCTION

RAPPORT ANNUEL DU SECRETARIAT CITES

2003

Ce rapport pour 2003 est le 28^e rapport annuel du Secrétariat CITES.

AVANT-PROPOS DU SECRETAIRE GENERAL

Cher lecteur,

Vous avez sans doute remarqué que la présentation des rapports annuels du Secrétariat a évolué au fil des ans. Nous n'avons cessé de tenter d'en rendre la lecture plus facile et d'y inclure toujours plus d'informations.

En 2003, nous avons procédé à un changement bien plus radical avec l'abandon de la présentation antérieure afin de suivre le contenu de la *Vision d'une stratégie jusqu'en 2005*. Les buts et les objectifs du plan stratégique offrent une excellente base sur laquelle fonder un rapport annuel tel que celui-ci.

En 2002, nous avons commencé à donner des informations financières et, comme nous avons reçu de nombreuses réactions positives, nous en avons donné davantage encore dans ce rapport.

J'espère que ce rapport vous intéressera. Si c'est le cas, ayez l'obligeance de nous le faire savoir et si vous avez des suggestions à faire pour nos futurs rapports annuels, n'hésitez pas à nous les communiquer.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'W. Wijnstekers', with a long horizontal flourish underneath.

Willem Wijnstekers
Secrétaire général

BUT 1: AMELIORER LA CAPACITE DE CHAQUE PARTIE D'APPLIQUER LA CONVENTION

Objectif 1.1

Aider à l'élaboration de législations et de politiques nationales appropriées promouvant l'adoption et la mise en œuvre de moyens d'incitation économiques et sociaux et d'instruments légaux qui:

- promeuvent et réglementent la gestion durable de la faune et de la flore sauvages;*
- promeuvent et réglementent un commerce responsable de la faune et de la flore sauvages; et*
- promeuvent l'application effective de la Convention.*

L'une des principales activités dans ce domaine a été d'organiser un atelier technique sur les politiques commerciales et les incitations économiques (Genève, décembre 2003), tenu avec l'appui financier des Gouvernements suisse et britannique et de la division Economie et Commerce du PNUE. Quelque 40 participants de gouvernements, d'organisations intergouvernementales, d'organisations non gouvernementales et des milieux académiques ont participé à cet atelier, qui a préparé des recommandations sur des méthodologies à suivre pour examiner les politiques nationales sur le commerce des espèces sauvages CITES, ainsi que des recommandations sur le recours à des incitations économiques. Tous les documents utiles ont été placés sur le site Internet de la CITES: <http://www.cites.org/eng/prog/economics.shtml>.

Dans le cadre du projet sur les législations nationales, le Secrétariat a continué de fournir des avis et une assistance aux Parties sur l'élaboration d'une législation effective et applicable. Il a encouragé les Parties à envisager d'inclure dans leur législation des dispositions sur les incitations économiques et sociales en complément de dispositions plus traditionnelle d'obligations et de contrôle.

Objectif 1.2

Renforcer la capacité administrative, scientifique et de gestion des Parties en améliorant la coordination entre les organes de gestion, les autorités scientifiques et les autres services publics chargés des plantes et des animaux sauvages.

Le Secrétariat a maintenu son appui aux initiatives nationales de renforcement des capacités en publiant une série actualisée de matériels de formation sur CD-ROM et en envoyant des copies à toutes les Parties. Cette formation sur CD-ROM, présentée dans les trois langues de travail de la Convention (anglais, espagnol et français), contient des présentations révisées en PowerPoint, le texte de la Convention, les Annexes I, II et III de la CITES et le formulaire standard pour délivrer les permis d'exportation/d'importation CITES et les certificats de réexportation. Les présentations PowerPoint comportent une introduction et des présentations sur les définitions, le rôle des organes de gestion CITES, le rôle et la fonction l'autorité scientifique, les permis et les certificats, les procédures spéciales, comment utiliser les annexes, comment les consulter, la science, les avis de commerce non préjudiciable et les données, le rôle des quotas à la CITES, le commerce avec les non-Parties, la gestion des permis, comment remplir les permis, les réserves et les plantes.

Chaque fois que c'était possible, pour favoriser la coopération et la collaboration interagences, les ateliers de formation conduits par le Secrétariat ou l'impliquant ont inclus les organes de gestion et les autorités scientifiques, les agences de lutte contre la fraude et les douanes, ainsi que d'autres agences pouvant être impliquées dans la mise en oeuvre de la CITES. En 2003, l'Unité chargé au Secrétariat du renforcement des capacités a participé aux programmes de formation de plusieurs ateliers régionaux et nationaux et y a contribué. Au total, ces initiatives ont impliqué 59 Parties et six territoires, et trois non-Parties.

- a) En avril, le Secrétariat a participé à un atelier régional pour l'Europe du nord à Oslo (Norvège), avec les organes de gestion et les autorités scientifiques des pays suivants: Allemagne, Danemark, Finlande, Norvège, République tchèque, Slovaquie et Suède;

- b) En juin, le Secrétariat a participé à des ateliers nationaux à Dubaï (Emirats arabes unis) et Kwacheon (République de Corée), impliquant la participation des organes de gestion, des autorités scientifiques, des douanes, de la police et du gouvernement local;
- c) En mai et en novembre, des ateliers régionaux ont été tenus à l'intention des autorités scientifiques des Parties d'Asie du sud-est à Kuala Lumpur (Malaisie) et à Phnom Penh (Cambodge) respectivement. Brunéi Darussalam, l'Indonésie, la Malaisie, les Philippines, Singapour et la Thaïlande étaient représentés à l'atelier de Kuala Lumpur et le Cambodge, la Chine, le Myanmar, Singapour, la Thaïlande et le Viet Nam à l'atelier de Phnom Penh, de même que la République démocratique populaire lao (non-Partie à cette époque). Les deux ateliers ont couvert des aspects généraux de l'application de la CITES et le travail des autorités scientifiques (l'accent étant mis en particulier sur l'émission des avis de commerce non préjudiciable);
- d) En juillet, un atelier régional a eu lieu à Antananarivo (Madagascar) dans le cadre de l'étude du commerce important par pays faite sur Madagascar. Les autorités scientifiques et les organes de gestion des Comores, de Madagascar, de Maurice, de la Réunion (France) et des Seychelles étaient présents;
- e) En septembre, un atelier régional pour les Caraïbes a eu lieu à Castries (Sainte-Lucie). Les participants venaient des pays suivants: Antigua-et-Barbuda, Bahamas, Barbade, Belize, Cuba, Dominique, Grenade, Guyana, Jamaïque, République dominicaine, Saint-Kitts-et-Nevis, Sainte-Lucie, Saint-Vincent-et-les-Grenadines, Suriname et Trinité-et-Tobago; il y avait également des représentants des Etats-Unis d'Amérique, de la France, des Pays-Bas et du Royaume-Uni;
- f) En octobre, le Secrétariat a participé à des ateliers nationaux à Ohrid (Macédoine), avec la participation des autorités CITES, des douanes et d'autres agences gouvernementales;
- g) Le même mois, le Secrétariat a participé à un atelier de formation des formateurs à Dubaï, pour assister des autorités CITES des Emirats arabes unis et du Qatar, ainsi que les agences de lutte contre la fraude des Emirats arabes unis pour la formation des formateurs arabophones CITES;
- h) En novembre, le Secrétariat a participé à une réunion du *African Wildlife Consultative Forum* à Livingstone (Zambie), qui a réuni des participants des pays suivants: Botswana, Malawi, Mozambique, Namibie, Zambie et Zimbabwe, et un représentant des Etats-Unis; et
- i) En décembre, le Secrétariat a participé à un atelier sur les accords multilatéraux sur l'environnement (AME) à Tirana (Albanie) impliquant les autorités CITES et d'autres agences gouvernementales dans le cadre d'un programme mis au point par le PNUE.

Pour appuyer les activités nationales de formation, le Secrétariat a commencé à élaborer un programme de formation des formateurs afin de développer les capacités de formation à la CITES au plan national, en particulier pour les pays dont aucune des trois langues de travail de la Convention n'est la langue nationale. Le programme vise à améliorer les techniques de formation pour conduire la formation sur la base des matériels de formation du Secrétariat.

Objectif 1.3

Renforcer la capacité de lutte contre la fraude des Parties et améliorer la coordination entre les organes de gestion et les autres services (police, douanes, services vétérinaires et phytosanitaires, etc.).

Le Secrétariat a mis au point divers matériels de formation à la lutte contre la fraude; des présentations sont à la disposition des Parties. Durant toute l'année, le travail avec Environnement Canada (Service canadien de la faune sauvage), l'organe de gestion du Canada, et l'Agence des douanes et revenue du Canada pour adapter à une audience générale (et non pour des pays particuliers), leur programme innovant d'enseignement en ligne destiné aux douanes, en anglais, français et espagnol. Le CD-ROM est conçu comme un cours d'introduction à la CITES et sera particulièrement utile aux douaniers qui traitent l'importation ou l'exportation des spécimens CITES et des permis CITES, ainsi qu'au personnel d'autres services publics impliqués dans le contrôle de l'importation et de l'exportation des spécimens CITES, comme ceux des ministères de la pêche, de l'agriculture, de l'inspection sanitaires des plantes ou des animaux, et les organisations internationales telles que l'Organisation mondiale des douanes et

Interpol. Le dossier de formation interactif sur CD-ROM a été achevé début 2004 et des exemplaires ont été envoyés à toutes les Parties. Une affiche donnant des explications a également été préparée.

Les questions de lutte contre la fraude sont abordées lors d'ateliers de formation et la participation des agences concernée est souhaitée afin d'encourager la coopération et la collaboration interagences. Cependant, la formation doit souvent être axée sur un type particulier de lutte contre la fraude. En mars, le Secrétariat a fourni à l'Autriche, à sa demande, des matériels pour la formation de ses cadres. En juin, le Secrétariat a conduit un atelier à Dubaï (Emirats arabes unis) et en juillet, il a participé à un atelier de formation des cadres dans les territoires britanniques des Caraïbes à Anguilla (Royaume-Uni). Les cadres chargés de la lutte contre la fraude d'Anguilla, des Iles Vierges britanniques, des Iles Caïmanes, de Montserrat et des Iles Turques-et-Caïques y ont participé.

D'autres exemples du travail accompli par le Secrétariat pour mettre en oeuvre l'objectif 1.3 sont donnés dans les parties pertinentes de l'objectif 3.

Objectif 1.4

Faciliter l'élaboration et l'utilisation de technologies appropriées et de dispositifs de gestion de l'information qui améliorent et accélèrent la compilation, la soumission et l'échange d'informations exactes.

Utilisation d'Internet

Le Secrétariat a continué d'intensifier l'utilisation d'Internet comme moyen de fournir rapidement des informations aux Parties et à tous ceux qui s'intéressent au travail de la CITES. Les documents des sessions des Comités CITES ont été communiqués en les plaçant sur le site Internet de la CITES afin qu'ils soient disponibles aussi rapidement que possible et sans coûts d'impression ni de frais d'envoi. Ce système fonctionne très bien et il sera utilisé à l'avenir également pour les sessions de la Conférence des Parties comme cela se fait déjà pour d'autres conventions.

Base de données sur le commerce

Toutes les données figurant dans les rapports annuels des Parties soumis conformément à l'Article VIII, paragraphe 7 a), de la Convention, sont entrées dans la base de données sur le commerce CITES. Le PNUE-Centre de surveillance continue de la conservation mondiale de la nature (PNUE-WCMC) à Cambridge (Royaume-Uni) fait ce travail par contrat avec le Secrétariat. En 2003, 596.429 données ont été entrées dans la base de données – le plus grand nombre pour une seule année. Toutes les données entrées sont automatiquement vérifiées et le PNUE-WCMC contacte les Parties directement au nom du Secrétariat quand il découvre des écarts ou des anomalies. Les fichiers taxonomiques résultant de la base de données sont actualisés régulièrement en ligne en utilisant la nomenclature acceptée la plus récente; en 2003, ils contenaient près de 41.000 noms de taxons avec les synonymes. En 2003, le PNUE-WCMC a mis au point une nouvelle base de données sur une plate-forme Oracle et les données sur le commerce y ont été transférées en novembre. Ce transfert permettra des analyses plus pointues des données et les résultats seront plus faciles à utiliser à partir de la base de données; cela permettra aussi de faire des recherches dans la base de données à partir d'Internet.

Enregistrement des établissements d'élevage en captivité, des pépinières et des institutions scientifiques

Conformément à la résolution Conf. 12.10, le Secrétariat tient un registre des établissements élevant en captivité à des fins commerciales des animaux couverts par l'Annexe I.

Le registre a été actualisé pour signaler des établissements de Malaisie, des Philippines, de Singapour, de la Thaïlande, du Royaume-Uni et du Viet Nam.

L'enregistrement d'autres établissements de Colombie, de Singapour et de la Thaïlande était en attente à la fin de l'année.

Concernant le registre des institutions scientifiques pouvant bénéficier de la dérogation prévue par l'Article VII, paragraphe 6, de la Convention, des amendements ont été faits concernant des institutions des pays suivants: Afrique du Sud, Allemagne, Argentine, Australie, Autriche, Canada, Chili, Etats-Unis, Mexique, Norvège, Nouvelle-Zélande, République tchèque, Royaume-Uni, Slovaquie, Suède et Suisse.

Le registre des établissements reproduisant artificiellement à des fins commerciales des spécimens d'espèces de l'Annexe I n'a pas été actualisé cette année.

Les trois registres ont été placés sur le site Internet de la CITES.

Objectif 1.5

Inciter les organisations capables d'appuyer la Convention à aider le Secrétariat et les Parties à renforcer les capacités nationales de gestion de l'information par des activités, notamment de formation, et à faciliter l'accès aux bases de données et à leur gestion.

Dans le contexte du Groupe de travail sur les obligations en matière de rapports établi par le Comité permanent, le Secrétariat, le PNUE-WCMC et l'organe de gestion CITES des Pays-Bas se sont réunis à Dordrecht (Pays-Bas) en octobre 2003 pour discuter de l'élaboration d'un logiciel simple susceptible d'être mis à la disposition des Parties pour gérer les permis et générer les rapports à établir au titre de la Convention. Le Secrétariat a aussi rencontré en mars 2003 une société de consultants qui a présenté une étude de faisabilité sur un système en ligne pour vérifier les permis et les certificats. Le manque de ressources humaines et financières a empêché d'y donner suite à l'époque.

Objectif 1.6

Veiller à ce que toutes les Parties aient désigné au moins une autorité scientifique comportant des experts de la flore et de la faune.

Le Secrétariat écrit régulièrement aux Parties qui n'ont pas désigné d'autorité scientifique pour leur demander de le faire. Les informations qu'il reçoit au sujet des autorités scientifiques désignées sont incluses dans le répertoire CITES lors de mises à jour régulières et sont placées sur le site Internet de la CITES afin que les Parties soient informées dès que possible des changements.

Objectif 1.7

Améliorer la coordination entre les organes de gestion et les autorités scientifiques CITES et augmenter les capacités de ces dernières.

Tous les ateliers de formation impliquant la participation des organes de gestion et des autorités scientifiques contribuent à encourager une coordination et une collaboration mutuelles. Lorsqu'il fournit une assistance législative aux Parties, le Secrétariat insiste régulièrement sur l'importance de prévoir dans la législation des dispositions se référant expressément à la consultation et à la coopération interagences.

Des répertoires régionaux de botanistes, établis sous l'égide du Comité pour les plantes, ont été placés sur le site Internet de la CITES.

Objectif 1.8

Inciter les Parties à élaborer et à appliquer des programmes de gestion effectifs pour la conservation et le rétablissement des espèces afin que celles-ci ne remplissent plus les critères d'inscription aux annexes.

Le Secrétariat s'est rendu en Argentine et au Paraguay du 15 au 19 septembre 2003 pour enquêter au sujet de préoccupations exprimées concernant l'application de la Convention par le Paraguay, pour savoir notamment si les exportations d'espèces sauvages sont gérées de manière durable. La mission était conduite par le Secrétaire général accompagné de deux autres membres du personnel du Secrétariat et d'un membre de l'autorité scientifique de l'Espagne. Le Secrétariat continue de fournir

des avis et une assistance technique au Paraguay avec l'aide d'un membre de l'autorité scientifique de l'Espagne. Des contacts ont été pris avec d'autres sources d'appui éventuelles, telles que le Groupe UICN/CSE de spécialistes des crocodiles. Il espère également fournir une assistance pour le renforcement des capacités et la formation du personnel chargé de l'application de la CITES au Paraguay.

Objectif 1.9

Inciter les Parties à financer adéquatement la mise en œuvre de la CITES et la lutte contre la fraude, et l'adoption au plan national des dispositifs par lesquels les utilisateurs des ressources contribuent davantage à ce financement.

Au titre du projet sur les législations nationales, le Secrétariat a prié certaines Parties d'incorporer dans leur législation des barèmes des taxes de délivrance des permis et certificats CITES, d'enregistrement des établissements d'élevage en ranch et de reproduction artificielle, et d'autres services administratifs en rapport avec la CITES. Il leur a aussi recommandé d'incorporer des dispositions autorisant le "reversement" des amendes et des profits illicites à des activités de conservation et de lutte contre la fraude.

Objectif 1.10

Utiliser pleinement le potentiel de coordination et de collaboration régionales dans le renforcement des capacités.

Tous les ateliers de renforcement des capacités à participation régionale aident à améliorer la coordination et la collaboration au plan régional. Les ateliers de formation organisés par le Secrétariat ont une portée essentiellement régionale. Le Secrétariat encourage donc les Parties qui lancent des initiatives nationales de formation à prévoir l'élargissement de la participation aux Parties voisines, surtout si le Secrétariat est invité à mettre à disposition des formateurs.

L'atelier sur le renforcement des capacités générales et légales des autorités CITES des Caraïbes (Sainte-Lucie, septembre 2003) a résulté d'une initiative régionale. Il a bénéficié du soutien actif de la région et s'est concentré sur les priorités identifiées par ses Parties.

Objectif 1.11

Examiner, et simplifier lorsque c'est possible, les mesures, procédures, mécanismes et recommandations actuels d'application de la Convention.

Comme convenu à 12^e session de la Conférence des Parties en 2003, le Secrétariat a poursuivi son travail en vue de recommander la révision des résolutions existantes, de manière à fournir des éclaircissements, d'éliminer les différences et de regrouper les résolutions ou les dispositions traitant du même sujet.

Afin de faciliter la recherche des décisions pertinentes, divers index de décisions ont été préparés et inclus dans le Guide CITES.

Objectif 1.12

Garantir l'équité pour les trois langues de travail.

Les documents de travail de la 49^e session du Comité permanent (Genève, avril), de la 13^e session du Comité pour les plantes (Genève, août) et la 19^e session du Comité pour les animaux (Genève, août) ont été fournis dans les trois langues de travail de la Convention. Ces sessions ont également bénéficié d'un service d'interprétation simultanée dans ces trois langues.

Des matériels de renforcement des capacités tels que des présentations pour la formation et affiches, ainsi que le bulletin officiel de la Convention *le Monde de la CITES* ont été préparés dans les trois langues de travail de la Convention.

Tout le site Internet de la CITES peut être consulté dans les trois langues de travail de la Convention.

Autres activités

Notifications aux Parties

En 2003, le Secrétariat a envoyé 87 notifications aux Parties, dont la liste complète se trouve sur le site Internet de la CITES.

Répertoire

Le Secrétariat a poursuivi la mise à jour du Répertoire CITES auquel il a intégré des renseignements sur les Parties et les autorités compétentes des Etats qui ne sont pas Parties à la CITES, conformément à la résolution Conf. 9.5, ainsi que sur les bureaux de TRAFFIC. Les renseignements figurant sur fiche du Répertoire pour chaque pays ont été étendus aux autorités nationales de lutte contre la fraude.

Autres publications

Avec la notification n° 2003/059 envoyée aux Parties le 29 septembre, le Secrétariat a fait parvenir deux exemplaires de la nouvelle édition du *Guide CITES*. A l'instar de l'édition précédente, publiée en 2001, celle-ci contenait le texte de la Convention, les Annexes I, II et III, le formulaire normalisé de permis/certificat, les résolutions et décisions en vigueur, et un CD-ROM du site Internet de la CITES. Cette nouvelle édition a toutefois été publiée sous forme de cahier à anneaux et non de document relié, afin de permettre au Secrétariat d'envoyer des mises à jour sous forme de feuillets mobiles pour remplacer les pages devenues obsolètes et, par ce biais, d'économiser du temps et de l'argent.

Des présentations spécialisées ou du matériel de formation traitant d'aspects particuliers de la CITES, ainsi que des explications axées sur des publics ciblés, ont été préparés sur demande, notamment un matériel pour une réunion des donateurs en faveur des activités menées dans la mer Caspienne, une réunion régionale sur la conservation du faucon sacré, le quatrième Master en gestion, conservation et contrôle des espèces faisant l'objet d'un commerce international tenu à Baeza (Espagne), des exposés pour les missions du Secrétariat dans les Etats Parties, et un exposé sur l'étude du commerce important pour le Comité pour les animaux et le Comité pour les plantes.

Des nouvelles fiches ont été publiées en 2003 pour le Manuel d'identification CITES (voir document SC50 Doc. 32 pour plus de détails). Des contrats ont été établis pour la traduction des fiches du Manuel d'identification en français et espagnol.

BUT 2: RENFORCER LA BASE SCIENTIFIQUE DE LA PRISE DE DECISIONS

Objectif 2.1

Garantir que les annexes à la Convention reflètent correctement les besoins de gestion et de conservation des espèces.

Les points figurant sous cet objectif s'adressent aux Parties et aux Comités CITES et n'impliquent donc aucune action du Secrétariat. Celui-ci peut toutefois signaler que les amendements suivants ont été apportés aux annexes et que des réserves ont été formulées en 2003.

Amendements aux annexes

Les amendements aux Annexes I et II adoptés à la 12^e session de la Conférence des Parties (Santiago, 2002) sont entrés en vigueur le 13 février 2003, 90 jours après la fin de la session, conformément à l'Article XV, paragraphe 1 c). Ils ont été communiqués aux Parties par la voie diplomatique le 13 janvier. Ces amendements ont été publiés en même temps que l'Annexe III modifiée, conformément à la résolution Conf. 9.25 (Rev.). Les annexes ont été mises à la disposition des Parties sur le site Internet de la CITES avant de leur être communiquées avec la notification n° 2003/013 du 4 mars.

La Conférence des Parties a décidé de reporter l'inscription à l'Annexe II de deux taxons: *Swietenia macrophylla* (inscrit le 15 novembre 2003) et *Hippocampus* spp. (à inscrire le 15 mai 2004).

Deux changements ultérieurs ont été apportés en 2003 à l'Annexe III, conformément aux dispositions de l'Article XVI, paragraphe 1, de la Convention:

- Inscription d'*Hoplodactylus* spp. et de *Naultinus* spp. à la demande de la Nouvelle-Zélande. Cet amendement est entré en vigueur le 28 mai; et
- Inscription d'*Isostichopus fuscus* à la demande de l'Equateur. Cet amendement est entré en vigueur le 16 octobre.

Réserves

Conformément aux dispositions de l'Article XXIII, paragraphe 2 a), de la Convention, et suite aux amendements aux annexes adoptés à la CdP12, les réserves suivantes ont été formulées en 2003 concernant des espèces inscrites à l'Annexe II:

- L'Islande a formulé une réserve concernant *Rhincodon typus* et *Cetorhinus maximus*; et
- L'Indonésie, le Japon et la Norvège ont formulé une réserve concernant *Rhincodon typus*, *Cetorhinus maximus* et *Hippocampus* spp. (valable à partir du 15 mai 2004).

Objectif 2.2

Garantir que les décisions d'amender les annexes de la Convention sont fondées sur des informations scientifiques pertinentes et rationnelles et sur les critères biologiques et commerciaux retenus pour procéder à de tels amendements.

Le Secrétariat a poursuivi sa collaboration avec le Comité pour les animaux et le Comité pour les plantes pour l'examen de la résolution Conf. 9.24 (Rev. CoP12) sur les critères d'amendement des Annexes I et II. Il a également participé à la 25^e session du Comité des pêches (COFI) de la FAO (Rome, février 2003), où il s'est félicité de la contribution de cette organisation à la procédure d'examen des critères, ainsi que de l'adoption par le COFI du cahier des charges et du financement proposé pour un groupe d'experts et de consultation techniques *ad hoc* chargé de vérifier si les critères d'inscription de la CITES sont applicables aux espèces aquatiques exploitées commercialement.

Objectif 2.3

Améliorer la base scientifique sur laquelle les autorités scientifiques s'appuient pour émettre l'avis de commerce non préjudiciable.

Les activités pertinentes de renforcement des capacités sont mentionnées sous l'objectif 1.2.

Objectif 2.4

Développer des technologies innovantes et inciter à la recherche, notamment en vue de la mise en œuvre de la CITES et de la lutte contre la fraude, et, s'il y a lieu, poursuivre ces objectifs au niveau régional.

Le Secrétariat a continué à recenser les derniers progrès accomplis dans l'analyse de l'ADN et d'autres techniques scientifiques de diagnostic.

BUT 3: CONTRIBUER A LA REDUCTION ET FINALEMENT A L'ELIMINATION DU COMMERCE ILLICITE DE SPECIMENS DE LA FAUNE ET DE LA FLORE SAUVAGES

Objectif 3.1

Promouvoir un haut niveau de coopération, de coordination et de collaboration entre les organismes nationaux et internationaux de lutte contre la fraude.

Le 28 novembre, le Secrétariat a fait un exposé lors d'une conférence sur la criminalité relative aux espèces sauvages organisée par le *Metropolitan Police Service*, Londres, Royaume-Uni. Cette conférence a été l'occasion de désigner des policiers pour la lutte contre la criminalité relative aux espèces sauvages dans chaque arrondissement de Londres et d'instaurer une coordination et une coopération en matière de lutte contre la fraude entre les personnels de police et les agents des autorités locales de lutte contre la fraude – inspecteurs sanitaires et agents chargés de faire respecter les normes commerciales. Cette conférence a aussi été l'occasion de relever l'importance de Londres comme centre de consommation et de vente au détail de plantes et d'animaux sauvages faisant l'objet d'un commerce international en violation de la Convention.

Le Secrétariat a poursuivi son étroite collaboration avec l'Organisation mondiale des douanes (OMD) pour aider les autorités douanières nationales à mettre en œuvre et à faire appliquer les dispositions de la CITES. Il a participé au Groupe de travail du Comité de la lutte contre la fraude du 10 au 12 novembre, aux sessions du Conseil de coopération douanière les 26 et 27 juin et à la réunion du Comité de la lutte contre la fraude du 10 au 18 février, qui ont toutes eu lieu au siège de l'OMD à Bruxelles, Belgique.

D'autres activités liées à la lutte contre la fraude sont mentionnées sous l'objectif 1.3.

Objectif 3.2

Encourager l'action bilatérale, régionale et mondiale de lutte contre le commerce international illicite des spécimens de la flore et de la faune sauvages, et y participer.

Le Secrétariat continue d'entretenir une relation de travail étroite avec l'OIPC-Interpol et a participé à la réunion du Groupe de travail sur la criminalité relative à la faune et à la flore sauvages, tenue du 14 au 16 novembre à Auckland (Nouvelle-Zélande). Pour la première fois, le Secrétariat a été invité à participer à l'Assemblée générale d'Interpol qui a eu lieu à Benidorm, (Espagne) du 29 septembre au 2 octobre. Le Secrétariat poursuit en outre sa collaboration avec l'Equipe spéciale de l'Accord de Lusaka, notamment en échangeant des informations sur son champ d'activité, et participe aux réunions du Groupe d'experts de lutte contre la fraude de l'Union européenne.

Le Certificat de louanges décerné par le Secrétaire général a été introduit en 2003, en reconnaissance d'actions exemplaires de lutte contre la fraude. Le premier de ces certificats a été décerné le 5 mars 2003 à l'équipage d'une vedette des douanes de Hong Kong et à l'organe de gestion CITES de la RSA de Hong Kong (Chine) en reconnaissance d'une importante saisie d'ivoire illicite et des poursuites engagées avec succès à l'encontre du contrebandier. Le deuxième Certificat de louanges a été décerné le 1^{er} octobre de la même année à M. Torkjel Rynestad, Directeur assistant au Secrétariat général de l'OIPC-Interpol, pour son travail exemplaire de lutte contre la criminalité internationale relative aux espèces sauvages.

Objectif 3.3

Favoriser l'assistance technique mutuelle, y compris l'échange d'informations, dans les questions de lutte contre la fraude.

De façon quasi quotidienne, le Secrétariat a fourni des avis techniques aux Parties sur des questions générales ou particulières de lutte contre la fraude, notamment sur l'émission et l'acceptation des permis et des certificats. Il a également eu recours à sa base de données informatisée T.I.G.E.R.S. (acronyme de *Trade Infraction and Global Enforcement Recording System*) pour garder une vue d'ensemble du commerce international illicite de la faune et de la flore sauvages.

Le Secrétariat a publié deux Alertes en 2003. Elles concernaient la contrebande et le commerce illicite de l'ivoire, ainsi que le commerce illicite au départ de l'Afghanistan. Les Alertes sont des documents confidentiels qui portent sur des questions de lutte contre la fraude et ne sont donc pas publiées sur le site Internet de la CITES.

A la demande du Comité permanent, l'application de la CITES par le Nigéria a été évaluée lors d'une mission conduite du 25 au 27 février. Par la suite, un rapport détaillé, contenant des recommandations a été remis à l'organe de gestion CITES du Nigéria, ainsi qu'aux autorités douanières et policières de ce pays.

Les 17 et 18 mars, le Secrétariat a participé à plusieurs réunions au siège de l'OMD à Bruxelles (Belgique) en vue d'examiner dans quelle mesure les contrôles du commerce des espèces sauvages pourraient profiter de liens noués avec la Convention relative à l'admission temporaire (Convention d'Istanbul).

A l'occasion d'une réunion du Groupe de travail CITES sur la viande de brousse, le Secrétariat s'est entretenu du 24 au 29 mars de questions de lutte contre la fraude avec le personnel compétent, dans la région de Douala, au Cameroun.

Du 14 au 29 août, le Secrétariat a mené au Bhoutan et en Chine une mission technique principalement consacrée au commerce illicite de l'antilope du Tibet. Le rapport de mission a été remis au Bhoutan, à la Chine, à l'Inde, au Népal et au Pakistan car il contenait des avis et des recommandations sur les moyens d'améliorer l'échange d'information. A la fin de sa mission en Chine, le Secrétariat a participé à un atelier de formation à la lutte contre la fraude destiné aux agents des douanes, à la police des forêts et aux responsables CITES du Tibet (Chine) et des pays voisins.

Du 17 au 18 novembre, un membre du personnel du Secrétariat a fait des exposés dans le cadre d'un cours de formation tenu à Naivasha (Kenya) à l'intention des responsables de l'application des lois sur la faune sauvage de six pays d'Afrique de l'Est et d'Afrique centrale. La formation était organisée par l'équipe spéciale de l'Accord de Lusaka.

Le Secrétariat a participé à un atelier régional organisé par le PNUE pour discuter d'un projet de manuel relatif au *UNEP Guidelines on Compliance with and Enforcement of Multilateral Environmental Agreements* (Jamaïque, octobre 2003). Il a également fourni des exemples écrits de l'expérience de la CITES à inclure dans le projet de manuel.

Nomenclature

L'édition 2003 de la *Liste des espèces CITES*, compilée par le PNUE-Centre de surveillance continue de la conservation mondiale de la nature (PNUE-WCMC), contenant les amendements des Annexes I et II adoptés à la CdP12, a été publiée sous forme imprimée et en CD-ROM. Le CD-ROM comprenait également les annexes CITES annotées et les réserves, publiées jusque-là séparément. Dans la résolution Conf. 12.11, la Conférence des Parties a adopté la *Liste des espèces CITES* en tant que référence standard pour les espèces inscrites aux annexes.

Objectif 3.4

Elaborer les stratégies de gestion appropriées et les moyens d'incitation pour promouvoir un changement dans l'utilisation de la faune et de la flore sauvages, pour que d'illicite, elle devienne licite.

L'atelier technique sur les incitations économiques et les politiques commerciales, mentionné sous l'objectif 1.1, a également contribué à cet objectif. En outre, le Secrétariat a confié à TRAFFIC Amérique du Sud une étude sur l'utilisation licite de certaines espèces CITES par les Parties de la région et a poursuivi sa coopération avec l'initiative Biotrade de la CNUCED.

Objectif 3.5

Promouvoir la connaissance des questions CITES et sensibiliser l'appareil judiciaire à l'importance au plan économique et social de la menace que le commerce illicite fait peser sur la conservation de la faune et de la flore sauvages.

Le 26 février, le Secrétariat a organisé une réunion d'information pour les membres d'une commission d'enquête (présidée par un juge du Tribunal suprême à la retraite), établie par le Président du Nigéria en vue d'examiner la question du commerce illicite, après son inauguration par le Ministre de la justice.

En mai, le Secrétariat a participé à un colloque international sur le droit de l'environnement, à l'intention des magistrats, organisé à Rome par *International Court of the Environment Foundation* en collaboration avec le Conseil de la magistrature italien, le PNUE et l'UICN.

Avec l'aide d'un juriste stagiaire, le Secrétariat a rassemblé des exemples de décisions judiciaires relatives à la CITES et des documents de sensibilisation produits pour l'appareil judiciaire en vue de préparer un projet de dossier de référence CITES pour les procureurs et les juges.

Autres activités

Le Secrétariat a présenté un exposé sur les questions de lutte contre la fraude lors d'une conférence du PNUE et de l'UNESCO organisée à Paris, France, les 26 et 27 novembre, en vue de discuter de la conservation des grands singes.

Les questions de commerce illicite ont fait l'objet de l'attention de la mission technique du Secrétariat conduite en Argentine et au Paraguay, du 15 au 18 septembre.

En août, le Secrétariat a écrit au chef des missions de maintien de la paix, au Siège des Nations Unies à New York, ainsi qu'au Secrétaire général de l'OTAN à Bruxelles, pour leur demander de s'assurer que leur personnel respecte les dispositions de la Convention et n'abuse pas de l'immunité diplomatique.

En novembre, le Secrétariat a participé à un atelier d'experts sur les indicateurs d'application et d'observation de la législation environnementale, organisé par le *International Network for Environmental Compliance and Enforcement* et l'Organisation de coopération et de développement économiques.

BUT 4: PROMOUVOIR UNE MEILLEURE COMPREHENSION DE LA CONVENTION

Objectif 4.1

Renforcer la communication et la collaboration avec les ONG nationales et internationales.

Le Secrétariat s'est efforcé de mettre davantage d'informations sur la CITES à la disposition de toutes les organisations non gouvernementales en publiant beaucoup plus d'informations sur le site Internet de la CITES, y compris les documents préparés pour les sessions de la Conférence des Parties et celles des comités CITES ainsi que les comptes rendus de ces sessions.

Le Secrétariat siège en tant qu'observateur au Comité international TRAFFIC qui tient lieu de conseil d'administration de TRAFFIC et supervise ses nombreux programmes. Le Comité se réunit deux fois par an, une fois à Gland (Suisse) et une deuxième fois à Cambridge, au siège de TRAFFIC, au Royaume-Uni.

En mars 2003, une page a été tournée lorsque le Comité permanent, à sa 49^e session, à Genève, a modifié son règlement intérieur pour permettre une plus grande participation des organisations non gouvernementales à ses sessions.

Le Secrétariat a demandé à l'UICN de lui soumettre un article sur les changements qui ont eu lieu en matière de conservation à l'échelon mondial, depuis 30 ans, pour le numéro du magazine *Le monde de la CITES* qui commémorait le 30^e anniversaire de la CITES.

Objectif 4.4

Produire et diffuser des matériels d'information dans un large public aux niveaux régional, national et local.

Site Internet de la CITES

Pour le Secrétariat, le site Internet de la CITES est un important instrument de communication. Le Secrétariat y place la plupart des documents CITES ainsi que des informations générales sur ses principales activités afin d'aider le grand public à les comprendre. En 2003, il a également publié, dans la rubrique *Temps forts*, plusieurs communiqués de presse et coupures de presse qui relataient des cas de commerce de la faune et de la flore sauvages ou traitaient de l'application de la CITES, émanant principalement de Reuters.

Afin d'atteindre et de servir davantage de Parties, en particulier celles qui ont un lien Internet lent ou qui n'ont pas accès à Internet, une version du site en CD-ROM a été produite et envoyée à toutes les Parties en juillet. Ce CD-ROM était le deuxième du genre envoyé par le Secrétariat.

Bulletin

En mars, le Secrétariat a publié un numéro spécial de *Le monde de la CITES* accessible uniquement sur Internet afin de commémorer le 30^e anniversaire de la signature de la CITES et dans lequel on pouvait trouver l'histoire de la Convention ainsi que des points de vue sur son évolution depuis 30 ans.

En juillet, le Secrétariat a publié le 11^e numéro de *Le monde de la CITES* consacré à l'Annexe III. Il passait en revue le niveau actuel du commerce des espèces inscrites à l'Annexe III, les moyens de garantir une inscription appropriée, la contribution de l'Annexe III aux efforts nationaux en faveur de la conservation et l'avenir de ce mécanisme de conservation.

En décembre, le Secrétariat a publié le 12^e numéro de *Le monde de la CITES* qui portait sur plusieurs instruments d'application actuels, nouveaux ou à venir. Ces instruments comprennent des références et guides d'identification des espèces, des manuels d'application au niveau national, du matériel de formation et d'autres publications et outils utiles. Le magazine fournissait des informations sur certains matériels de formation tels que le CD-ROM interactif du Secrétariat destiné aux douanes et des présentations actualisées sur la formation; des informations sur les ressources CITES telles que le

Guide et la *Liste des espèces CITES*, des manuels sur les activités nationales et un site Internet pour les commerçants; des informations sur le Manuel d'identification CITES ainsi que des guides et ressources d'identification produits par des Parties et organisations, concernant les plantes, les trophées de chasse, les papillons, les oiseaux, les tortues, les hippocampes, les produits médicinaux, les essences forestières et les coraux.

Le Secrétariat envoie gratuitement ce bulletin à plus de 2700 personnes

Timbres

Comme tous les ans depuis 1993, le Secrétariat a collaboré avec l'Administration postale des Nations Unies (APNU) afin de publier une série de 12 timbres à l'effigie des différents animaux inscrits aux annexes CITES. Cette série a été publiée à Genève, New York et Vienne, avec oblitération spéciale pour les enveloppes du premier jour. Un feuillet spécial contenait des informations fournies par le Secrétariat sur chaque espèce. Les timbres de la CITES sont parmi les séries philatéliques les plus vendues de toutes celles que produit l'APNU.

Le grand public

En 2003, nous avons reçu plus de 400 demandes d'information écrites de la part du public.

Objectif 4.5

Améliorer la communication et la collaboration avec les médias.

Le personnel du Secrétariat a régulièrement répondu à des demandes d'entretiens à la radio et à un petit nombre de demandes d'entretiens à la télévision, notamment sur des questions telles que le commerce de l'ivoire et la conservation des éléphants, les esturgeons et le commerce du caviar, le commerce illicite des gorilles, etc.

Objectif 4.6

Sensibiliser aux questions touchant à la flore au sein de la CITES, les faire mieux connaître et faciliter la lutte contre la fraude en ce qui les concerne.

L'ensemble actualisé des matériels de formation sur CD-ROM est accompagné par une présentation bien illustrée sur les plantes CITES. Le 11^e numéro de *Le monde de la CITES* traitait de l'application de l'Annexe III à l'acajou *Swietenia macrophylla* et au ramin *Gonystylus* spp., tandis que le numéro suivant s'intéressait aux guides d'identification récents et aux outils d'application pour les plantes inscrites aux annexes.

Autres activités

Dans le souci de réaliser des économies sur les frais de publication, le Secrétariat a publié le compte-rendu de la 12^e session de la Conférence des Parties uniquement sur le site Internet de la CITES et a prévenu les Parties de cette nouvelle politique dans la notification du 16 décembre. Afin que les documents soient mis à la disposition du public le plus vaste possible, le Secrétariat a également commencé à porter les procès-verbaux des sessions précédentes de la Conférence des Parties sur le site Internet de la CITES.

En 2003, le Secrétariat n'a pris aucune mesure particulière concernant les objectifs 4.2 et 4.3.

BUT 5: RENFORCER LA COOPERATION AVEC NOS PARTENAIRES INTERNATIONAUX ET CONCLURE DES ALLIANCES STRATEGIQUES AVEC EUX

Objectif 5.1

Veiller à ce qu'il y ait des relations de travail optimales avec le PNUE et une étroite coordination et synergie avec la CDB et les autres accords multilatéraux sur l'environnement.

Le Secrétariat a coopéré avec le Secrétariat de la Convention sur la Conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage à l'élaboration d'un plan de travail commun pour la mise en oeuvre du Mémoire d'accord conclu en septembre 2002. Il a également coordonné étroitement, dans le cadre de conférences téléphoniques et de réunions avec l'Unité économie et commerce du PNUE, le Secrétariat de la CDB, le Secrétariat de la Convention de Bâle et le Secrétariat de l'ozone, des questions ayant trait aux incitations économiques et au commerce. En juin 2003, le Secrétariat a participé à un atelier de la CDB sur les incitations économiques réuni à Montréal.

La CDB fournit également la fonction recherche au niveau du site pour le site Internet de la CITES.

Objectif 5.2

Veiller à ce qu'il y ait une étroite coopération et coordination avec les autres conventions, accords et associations pertinents.

Comme mentionné dans l'objectif 2.2, le Secrétariat a participé à une réunion du Comité FAO des pêches. Pendant l'année, le Secrétariat a commencé à échanger des informations et à explorer les possibilités de coopération avec le Secrétariat de la Convention sur la conservation de la faune et de la flore marines de l'Antarctique (CCAMLR).

Le 9 avril, le Secrétariat a organisé une réunion avec des représentants de l'Association du transport aérien international (IATA) et de la *World Association of Zoos and Aquaria* (WAZA), ainsi qu'avec des représentants du Comité pour les animaux, pour discuter d'un projet de mémorandum d'accord entre la CITES, l'IATA et la WAZA.

Dans le cadre de l'atelier technique sur la politique relative au commerce d'espèces sauvages et les incitations économiques, le Secrétariat a envisagé de coopérer avec de nouveaux partenaires comme l'Organisation internationale de normalisation (ISO) et le Centre de commerce international (CCI).

Le Secrétariat continue à maintenir des liens étroits avec le Forum mondial sur le tigre.

Objectif 5.3

Veiller à une meilleure coordination avec les programmes scientifiques et techniques et, là où c'est nécessaire, une répartition plus efficace des tâches entre les différents partenaires techniques tels que l'UICN, le PNUE-WCMC, TRAFFIC, et autres entités.

Le Secrétariat coopère avec TRAFFIC International dans le cadre d'un mémorandum d'accord afin d'améliorer la mise en oeuvre de la CITES et les capacités d'application de la Convention aux niveaux régional et national. Récemment, la collaboration a notamment porté sur un atelier de formation destiné aux responsables de la lutte contre la fraude organisé par TRAFFIC International qui s'est déroulé à Anguilla (Royaume-Uni) (voir objectif 1.3), et sur l'assistance apportée par TRAFFIC Asie du sud-est à l'organisation d'ateliers régionaux pour les autorités scientifiques à Kuala Lumpur (Malaisie) et Phnom Penh (Cambodge) (voir objectif 1.2).

Le Secrétariat coopère aussi étroitement avec TRAFFIC Afrique de l'est/Afrique australe, qui administre le Système d'information sur le commerce de l'éléphant (ETIS). La banque de données de l'ETIS, qui regroupe des détails sur les saisies mondiales d'ivoire et d'autres produits de l'éléphant commercialisés illicitement, est une source importante d'information et l'analyse des données a déjà aidé la Conférence des Parties à établir des priorités concernant ses travaux relatifs aux contrôles du commerce de l'ivoire.

La Convention tire également parti des études sur les marchés nationaux de l'ivoire réalisées par TRAFFIC dans diverses régions du monde.

Le Secrétariat a continué à coopérer étroitement avec le PNUE-WCMC dans le cadre d'un contrat selon lequel ce dernier fournit un soutien scientifique et technique. Ce soutien intervient essentiellement dans le domaine de la surveillance continue du commerce (voir ci-dessus objectif 1.4). Cependant, le PNUE-WCMC maintient également la base de données dont il tire la Liste des espèces CITES, ainsi que les annexes CITES annotées et les réserves. Il répond également pendant toute l'année à des questions concernant la répartition des espèces, leur commerce, leur état de conservation et leur nomenclature (soutenant les travaux du Comité de la nomenclature). En 2003, le Secrétariat a élargi la portée de ses travaux avec le PNUE-WCMC lorsqu'il s'est agi d'harmoniser les exigences en matière de rapports des accords multilatéraux relatifs à l'environnement, et plus particulièrement lors de l'élaboration d'un projet de présentation du rapport biennal et d'un logiciel simple de présentation des rapports (voir également objectif 1.5).

Objectif 5.4

Veiller à ce que les mesures prises dans le cadre de la CITES soient reconnues et acceptées par l'OMC, et à ce qu'un appui mutuel prévale entre ces organismes dans le processus de prise de décision.

En février, le Secrétariat a participé à un séminaire régional de l'OMC organisé en Bolivie sur le commerce et l'environnement.

Au mois de mai, le Secrétariat a participé à la session extraordinaire du Comité sur le commerce et l'environnement de l'OMC, qui a débattu des dispositions pertinentes du programme de travail de Doha. Le secrétariat a également participé à d'autres discussions officieuses avec des représentants commerciaux des Etats membres de l'Union européenne et de pays en développement, organisées par le PNUE.

BUT 6: AVANCER VERS UNE COMPOSITION MONDIALE DE LA CONVENTION

Objectif 6.1

Faire en sorte qu'il y ait au moins 20 Parties de plus à la Convention en 2005, en particulier des pays qui sont des Etats de l'aire de répartition d'espèces faisant l'objet d'un commerce important, ou des pays de consommation de plantes et d'animaux sauvages, et des pays situés dans des régions où la CITES est relativement peu représentée.

Quatre Etats sont devenus Parties à la Convention en 2003.

Pays	Date de dépôt de l'instrument d'adhésion ou de ratification	Date de l'entrée en vigueur
Jamahiriya arabe libyenne	28/1/2003	28/4/2003
République arabe syrienne	30/4/2003	29/7/2003
Albanie	27/6/2003	25/9/2003
Lesotho	1/10/2003	30/12/2003

Au 31 décembre 2003, 164 Etats étaient Parties à la Convention. La liste complète des Parties peut être consultée sur le site Internet de la CITES.

Objectif 6.2

Inciter les Parties à accepter l'amendement de Gaborone à l'Article XXI de la Convention, adopté en 1983, puis à l'adhésion des organisations d'intégration économique régionale.

Au mois d'avril, dans le but d'accélérer l'adhésion à l'amendement de Bonn et l'entrée en vigueur de l'amendement de Gaborone, le Secrétariat a envoyé une lettre à toutes les Parties qui n'avaient pas encore adhéré à l'un de ces amendements ou aux deux, les exhortant à le faire. Cependant, malgré plusieurs recommandations de la Conférence des Parties d'accepter l'amendement de Gaborone [dans toutes les résolutions financières depuis 1983, décision 9.4 (sous "A l'adresse du Secrétariat"), décision 12.1 et l'objectif présent de la *Vision d'une stratégie jusqu'en 2005*], cet amendement n'est pas encore entré en vigueur.

A La fin de 2003, 70 Parties avaient adhéré à l'amendement de Gaborone, dont 43 étaient Parties à la Convention le 30 avril 1983 lorsque l'amendement a été adopté. Cet amendement entrera en vigueur lorsque 54 des 80 Etats qui étaient Parties à la CITES à cette date l'auront adopté.

L'amendement à l'Article XI, paragraphe 3 a), de la Convention (amendement financier adopté à Bonn le 22 Juin 1979) est entré en vigueur le 13 avril 1987. En 2003, sur un total de 164 Parties, 126 avaient adopté cet amendement dont 42 sur les 48 qui étaient Parties à la CITES à l'époque où cet amendement a été adopté.

La liste complète des Parties qui ont adopté ces amendements et les autres informations qui les concernent se trouvent sur le site Internet de la CITES.

BUT 7: AMELIORER ET CONSOLIDER LA BASE ADMINISTRATIVE ET FINANCIERE DE LA CONVENTION

Objectif 7.1

Résoudre le problème du versement tardif et inadéquat des contributions au fonds d'affectation spéciale CITES.

Les dépenses administratives de base du Secrétariat, la Conférence des Parties et ses organes subsidiaires, le Comité permanent et les autres Comités permanents sont financées par le fonds d'affectation spéciale CITES, qui est alimenté par les contributions des Parties à la Convention sur la base du barème des quote parts des Nations Unies, ajusté de façon à prendre en compte le fait que tous les Membres des Nations Unies ne sont pas Parties à la Convention. La Conférence des Parties, dans chaque résolution sur le financement et le budget du Secrétariat et des sessions de la Conférence, a encouragé les Parties à verser leur quote part en temps voulu. Jusqu'à présent, le Secrétariat a mis en place un éventail de mesures visant à faciliter la collecte des contributions. Le Secrétariat envoie une demande à chaque Partie de versement de sa contribution avant le début de l'année civile à laquelle elle se rapporte. Il envoie également des rappels au moins trois fois par an aux Parties ayant des arriérés. Copie de la correspondance relative aux questions financières est envoyée aux missions permanentes. Par ailleurs, le Secrétaire général a rencontré les représentants des Parties dont les arriérés étaient particulièrement élevés et les a priés de faire leur possible pour qu'elles soient réglées. L'expérience acquise au cours des dernières années semble révéler qu'un examen officiel régulier suivi d'une prise de mesures visant à persuader les Parties ayant des arriérés à rectifier la situation est efficace. L'annexe 1 du présent document montre l'état des contributions des Parties au fonds d'affectation spéciale CITES au 31 décembre 2003.

Objectif 7.2

Veiller à ce que les décisions de la Conférence des Parties tiennent pleinement compte de leurs implications financières au niveau du fonds d'affectation spéciale CITES.

La résolution 4.6 (Rev. CoP12) indique que "tout projet de résolution ou de décision soumis pour examen à une session de la Conférence des Parties, s'il a, pour le Secrétariat, des conséquences budgétaires ou quant à sa charge de travail, doit contenir ou être accompagné d'un budget concernant le travail qu'il implique et indiquer la source de financement". La Conférence des Parties dans chaque résolution sur le financement et le budget du Secrétariat et des sessions de la Conférence des Parties, rappelle aux Parties que tous les travaux du Secrétariat issus d'une nouvelle résolution ou décision ne sont pas entrepris si les fonds supplémentaires ne sont pas approuvés ou si les priorités des travaux en cours entrepris dans le cadre du Fonds d'affectation spéciale ne sont pas modifiées à l'époque où la résolution ou la décision est adoptée par la Conférence des Parties.

Objectif 7.3

Obtenir des fonds supplémentaires pour les activités menées dans le cadre de la Convention.

En 2003, le Secrétariat a mis en oeuvre divers projets sur la base du Comité pour les animaux et pour les plantes, ainsi que des tâches énoncées dans les résolutions et décisions adoptées lors de la douzième session de la Conférence des Parties. Le tableau ci-dessous donne la liste des projets financés par des fonds extérieurs entrepris en 2003, ainsi que leur coût et les Etats ou organisations qui ont donné des fonds pour les soutenir.

Titre du projet et donateurs	Région	Coût en USD
Atelier sur l'antilope du Tibet à l'intention des autorités de lutte contre la fraude, août 2003, Lassa, Tibet, Chine Donateurs: Chine, Fonds international pour la défense des animaux	Asie	40.000
Atelier de formation au renforcement des capacités dans la sous-région des Caraïbes, septembre 2003, Gros Islet, Sainte-Lucie Donateur: Etats-Unis	Amérique centrale et du Sud et Caraïbes	68.000
Mission technique au Paraguay et en Argentine, septembre 2003 Donateurs: Allemagne, Espagne	Amérique centrale et du Sud et Caraïbes	25.300
Réunion du Groupe de travail sur l'acajou, octobre 2003, Belem, Brésil Donateurs: Etats-Unis, Organisation internationale des bois tropicaux	Monde	90.000
Programme de formation MIKE en Asie du Sud, Juin, août et novembre 2003, Bangalore et New Delhi, Inde Donateur: Japon	Asie	88.500
Atelier technique sur les incitations économiques et les politiques commerciales, décembre 2003, Genève, Suisse Donateurs: Suisse, Royaume-Uni	Monde	66.600
Publication de la 7 ^e Edition de l' <i>Evolution de la CITES</i> Donateurs: Espagne, Japon, Royaume-Uni, Suisse, Safari Club International	Monde	31.000
Etude sur l'abondance, la répartition et l'état de conservation de <i>Guaicum sanctum L.</i> au Mexique: deuxième étape Donateur: Allemagne	Amérique du Nord	10.000

Objectif 7.4

Inciter au versement de contributions additionnelles volontaires et rechercher de nouveaux moyens d'obtenir une assistance financière des milieux de donateurs.

La liste des donateurs approuvés comprend aujourd'hui toutes les organisations internationales et non gouvernementales ayant participé à des sessions de la Conférence des Parties avec l'approbation des pays dans lesquels elles sont basées. Cela a permis au Secrétariat de s'adresser à un large éventail d'organisations pour financer ces projets et activités.

Des propositions de projet sont préparées pour chaque projet et envoyées à des donateurs éventuels de façon à ce que les projets proposés pour lesquels un financement extérieur est nécessaire soient bien compris.

Objectif 7.5

Etablir une planification et des prévisions plus réalistes et améliorer l'établissement des rapports financiers et de ceux sur la mise en œuvre de la Convention.

La gestion programmatique et financière de la Convention s'est améliorée au cours des dernières années. Le Secrétariat s'est appuyé sur des estimations de coût réalistes pour estimer ces coûts administratifs de base et les coûts des sessions de la Conférence des Parties et de ses organes

subsidiaries, du Comité permanent et des autres comités CITES. Suite à une meilleure planification et à des prévisions plus précises, le taux de performance budgétaire s'est amélioré, passant de 78 % pour la période 1998-2000 à 98 % pour la période 2001-2003. Le solde du fonds d'affectation spéciale est maintenu à un niveau relativement faible. Les comptes certifiés de la Convention pour 2002-2003 figurent à l'annexe 2. Ces comptes ont été certifiés corrects et concordent avec les politiques de comptabilité, ainsi que les règles et réglementations financières des Nations Unies.

FONDS D'AFFECTATION SPECIALE CITES
ETAT DES CONTRIBUTIONS AU 31 DECEMBRE 2003
(en dollar US)

Pays	Contributions impayées pour 1992-2002	Contributions dues pour 2003	Reçues en 2003		Impayées pour 2003 et années passées
			Pour 1992-2002	Pour 2003 et années futures	
Afghanistan	1'563,00	422,00	1'563,00	422,00	0,00
Afrique du Sud	0,00	19'123,00		38'246,00	-19'123,00
Albanie	0,00	35,00			35,00
Algérie	0,00	3'281,00		6'562,00	-3'281,00
Allemagne	0,00	457'870,00		457'870,00	0,00
Antigua-et-Barbuda	1'580,00	94,00			1'674,00
Arabie saoudite	0,00	25'966,00			25'966,00
Argentine	46'762,00	53'853,00			100'615,00
Australie	-65'838,00	76'257,00		86'676,00	-76'257,00
Autriche	0,00	44'386,00		44'386,00	0,00
Azerbaïdjan	0,00	187,00		187,00	0,00
Bahamas	-918,00	562,00		1'000,00	-1'356,00
Bangladesh	30,00	469,00			499,00
Barbade	358,00	422,00	358,00	422,00	0,00
Bélarus	15'722,00	891,00	891,00		15'722,00
Belgique	49'341,00	52'916,00	49'341,00	52'916,00	0,00
Belize	45,00	47,00			92,00
Bénin	9,00	94,00			103,00
Bhoutan	0,00	47,00			47,00
Bolivie	550,00	375,00			925,00
Botswana	-399,00	469,00		539,00	-469,00
Brésil	154'785,00	112'019,00	30'630,00		236'174,00
Brunéi Darussalam	0,00	1'547,00		1'547,00	0,00
Bulgarie	984,00	609,00	609,00		984,00
Burkina Faso	-1'242,00	94,00			-1'148,00
Burundi	3'943,00	47,00			3'990,00
Cambodge	0,00	94,00		94,00	0,00
Cameroun	5'254,00	422,00			5'676,00
Canada	0,00	119'893,00		119'893,00	0,00
Chili	-18,00	9'936,00		5'403,00	4'515,00
Chine	0,00	71'804,00		71'804,00	0,00
Chypre	0,00	1'781,00		1'781,00	0,00
Colombie	5'789,00	9'421,00	5'789,00	2'328,30	7'092,70
Comores	2'548,00	47,00			2'595,00
Congo	-87,00	47,00			-40,00
Costa Rica	-30'624,00	937,00		29'265,00	-58'952,00
Côte d'Ivoire	834,00	422,00			1'256,00

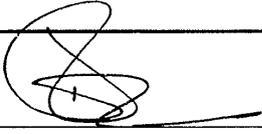
Pays	Contributions impayées pour 1992-2002	Contributions dues pour 2003	Reçues en 2003		Impayées pour 2003 et années passées
			Pour 1992-2002	Pour 2003 et années futures	
Croatie	0,00	1'828,00		1'828,00	0,00
Cuba	0,00	1'406,00			1'406,00
Danemark	0,00	35'105,00		35'105,00	0,00
Djibouti	3'532,00	47,00			3'579,00
Dominique	-432,00	47,00			-385,00
Egypte	5'811,00	3'796,00	5'811,00		3'796,00
El Salvador	5'164,00	844,00			6'008,00
Emirats arabes unis	0,00	9'468,00			9'468,00
Equateur	894,00	1'172,00			2'066,00
Erythrée	0,00	47,00		47,00	0,00
Espagne	0,00	118'053,00		118'053,00	0,00
Estonie	0,00	469,00		469,00	0,00
Etats-Unis d'Amérique	-100'000,00	1'031'134,00		1'000'000,00	-68'866,00
Ethiopie	0,00	187,00		187,00	0,00
Ex-République yougoslave de Macédoine	357,00	281,00	357,00	281,00	0,00
Fédération de Russie	0,00	56'244,00		56'244,00	0,00
Fidji	46,00	187,00	46,00	187,00	0,00
Finlande	0,00	24'466,00		24'466,00	0,00
France	0,00	303'060,00		303'060,00	0,00
Gabon	7'253,00	656,00			7'909,00
Gambie	-1'539,00	47,00			-1'492,00
Géorgie	19'584,00	234,00			19'818,00
Ghana	0,00	234,00		234,00	0,00
Grèce	0,00	25'263,00		25'263,00	0,00
Grenade	90,00	47,00			137,00
Guatemala	1'903,00	1'265,00			3'168,00
Guinée	3'803,00	141,00			3'944,00
Guinée équatoriale	3'509,00	47,00			3'556,00
Guinée-Bissau	2'010,00	47,00			2'057,00
Guyana	21,00	47,00	21,00	47,00	0,00
Honduras	501,00	234,00	501,00	206,85	27,15
Hongrie	0,00	5'624,00		5'624,00	0,00
Inde	0,00	15'983,00			15'983,00
Indonésie	0,00	9'374,00		9'374,00	0,00
Iran (République islamique d')	159'698,00	12'749,00	36'496,00		135'951,00
Irlande	0,00	13'780,00		13'780,00	0,00
Islande	0,00	1'547,00		1'547,00	0,00
Israël	15'642,00	19'451,00	15'642,00	19'451,00	0,00
Italie	0,00	237'383,00		237'383,00	0,00
Jamahiriya arabe libyenne	0,00	2'111,00			2'111,00
Jamaïque	0,00	187,00		187,00	0,00

Pays	Contributions impayées pour 1992-2002	Contributions dues pour 2003	Reçues en 2003		Impayées pour 2003 et années passées
			Pour 1992-2002	Pour 2003 et années futures	
Japon	0,00	914'698,00		914'698,00	0,00
Jordanie	1'117,00	375,00	1'117,00	375,00	0,00
Kazakhstan	1'185,00	1'312,00	1'185,00	470,00	842,00
Kenya	0,00	375,00		375,00	0,00
Koweït	0,00	6'890,00		6'890,00	0,00
Lesotho	0,00	0,00			0,00
Lettonie	-2'694,00	469,00			-2'225,00
Libéria	1'491,00	47,00			1'538,00
Liechtenstein	0,00	281,00		281,00	0,00
Lituanie	0,00	797,00		797,00	0,00
Luxembourg	0,00	3'750,00		3'750,00	0,00
Madagascar	-296,00	141,00		2'176,00	-2'331,00
Malaisie	8'179,00	11'014,00	8'179,00	11'014,00	0,00
Malawi	1'901,00	94,00			1'995,00
Mali	2'760,00	94,00			2'854,00
Malte	0,00	703,00		703,00	0,00
Maroc	5'715,00	2'062,00			7'777,00
Maurice	402,00	516,00	402,00	516,00	0,00
Mauritanie	1'205,00	47,00			1'252,00
Mexique	18'752,00	50'901,00	18'752,00	40'703,00	10'198,00
Monaco	0,00	187,00		187,00	0,00
Mongolie	-253,00	47,00			-206,00
Mozambique	90,00	47,00	90,00	47,00	0,00
Myanmar	49,00	469,00			518,00
Namibie	0,00	328,00		328,00	0,00
Népal	179,00	187,00			366,00
Nicaragua	232,00	47,00	232,00	91,00	-44,00
Niger	4'270,00	47,00			4'317,00
Nigéria	-3'019,00	3'187,00			168,00
Norvège	0,00	30'278,00		30'278,00	0,00
Nouvelle-Zélande	-8'606,00	11'296,00		2'690,00	0,00
Ouganda	-1'843,00	234,00			-1'609,00
Ouzbékistan	11'642,00	516,00			12'158,00
Pakistan	2'637,00	2'859,00	2'637,00	2'379,00	480,00
Panama	-2'116,00	844,00			-1'272,00
Papouasie-Nouvelle-Guinée	1'713,00	281,00			1'994,00
Paraguay	1'843,00	750,00			2'593,00
Pays-Bas	0,00	81'460,00		81'460,00	0,00
Pérou	4'781,00	5'531,00			10'312,00
Philippines	-4'134,00	4'687,00		6'844,00	-6'291,00
Pologne	0,00	17'717,00		17'717,00	0,00
Portugal	0,00	21'654,00		21'654,00	0,00
Qatar	-988,00	1'594,00		606,00	0,00

Pays	Contributions impayées pour 1992-2002	Contributions dues pour 2003	Reçues en 2003		Impayées pour 2003 et années passées
			Pour 1992-2002	Pour 2003 et années futures	
République arabe syrienne	0,00	1'576,00			1'576,00
République centrafricaine	1'598,00	47,00			1'645,00
République de Corée	0,00	86'756,00		45'000,00	41'756,00
République de Moldova	31,00	94,00	31,00	63,00	31,00
République démocratique du Congo	4'455,00	187,00	4'455,00	545,00	-358,00
République dominicaine	5'888,00	1'078,00			6'966,00
République tchèque	0,00	9'515,00		9'515,00	0,00
République-Unie de Tanzanie	268,00	187,00	268,00	187,00	0,00
Roumanie	0,00	2'718,00		2'718,00	0,00
Royaume-Uni	0,00	259'471,00		259'471,00	0,00
Rwanda	45,00	47,00			92,00
Sainte-Lucie	45,00	94,00			139,00
Saint-Kitts-et-Nevis	0,00	47,00			47,00
Saint-Vincent-et-les-Grenadines	90,00	47,00			137,00
Sao Tomé-et-Principe	45,00	47,00			92,00
Sénégal	4'629,00	234,00	4'629,00	2'025,00	-1'791,00
Serbie-et-Monténégro	0,00	937,00		937,00	0,00
Seychelles	2'698,00	94,00	2'698,00	94,00	0,00
Sierra Leone	4,00	47,00			51,00
Singapour	0,00	18'420,00		18'420,00	0,00
Slovaquie	0,00	2'015,00		2'015,00	0,00
Slovénie	0,00	3'796,00		3'796,00	0,00
Somalie	4'182,00	47,00			4'229,00
Soudan	4'717,00	281,00			4'998,00
Sri Lanka	0,00	750,00		750,00	0,00
Suède	0,00	48'123,00		48'123,00	0,00
Suisse	0,00	59'712,00		59'712,00	0,00
Suriname	3'024,00	94,00			3'118,00
Swaziland	1'723,00	94,00			1'817,00
Tchad	4'182,00	47,00			4'229,00
Thaïlande	0,00	13'780,00		13'758,00	22,00
Togo	3'619,00	47,00			3'666,00
Trinité-et-Tobago	0,00	750,00		750,00	0,00
Tunisie	983,00	1'406,00	983,00	287,43	1'118,57
Turquie	0,00	20'623,00		20'620,00	3,00
Ukraine	23'136,00	2'484,00			25'620,00
Uruguay	4'310,00	3'750,00			8'060,00
Vanuatu	-34,00	47,00			13,00
Venezuela	36'891,00	9'749,00			46'640,00
Viet Nam	313,00	750,00	313,00	750,00	0,00
Yémen	2'189,00	281,00			2'470,00

Pays	Contributions impayées pour 1992-2002	Contributions dus pour 2003	Reçues en 2003		Impayées pour 2003 et années passées
			Pour 1992-2002	Pour 2003 et années futures	
Zambie	1'901,00	94,00	1'901,00	94,00	0,00
Zimbabwe	0,00	375,00			375,00
TOTAL	475'944,00	4'730'729,00	195'927,00	4'411'024,58	599'721,42

Comptes certifiés du fonds d'affectation spéciale de la Convention pour 2002-2003

Support of the CITIES Activities	
I. Statement of income and expenditure and changes in reserves and fund balances for the biennium 2002-2003 ended 31 December 2003	
Income	USD
Voluntary contributions	2,851,360
Interest income	47,399
Miscellaneous income	7,790
Total Income	2,906,549
Expenditure	
Staff and other personnel costs	1,005,196
Contractual services	823,724
Travel	460,670
Operating expenses	1,244,843
Acquisitions	470,007
Programme support costs	366,287
Total Expenditure	4,370,727
Excess/(shortfall) of income over expenditure	(1,464,178)
Prior period adjustments	1,080,917
Net excess/(shortfall) of income over expenditure	(383,261)
Reserves and fund balances, beginning of period	589,046
Reserves and fund balances, end of period	205,785
II. Statement of assets, liabilities, reserves and fund balances as at 31 December 2003	
Assets	
Cash and term deposits	1,139,932
Voluntary pledges receivable	67,014
Other accounts receivable	69,981
Deferred charges	530,982
Total assets	1,807,909
Liabilities	
Interfund payable	46,170
Other accounts payable	1,272,285
Reserve for obligation	183,669
Deferred credits	100,000
Total liabilities	1,602,124
Reserves and fund balances	
Cumulative surplus	205,785
Total reserves and fund balances	205,785
Total liabilities, reserve and fund balance	1,807,909
 _____ David Hastie Chief ACCOUNTS SECTION	
QTL	BUDGET AND FINANCIAL MANAGEMENT SERVICE, UNON
	25/06/2004